Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900074-20251218-CC2025_12_20-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 55

PRÉSENTS : 48

VOTANTS : 55

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur COLIN Guy, Brélès ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Madame TANGUY Marie-France, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; Madame STORCK Christiane, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Monsieur MEON Philippe, Locmaria-Plouzané ; Madame CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; Monsieur GUENEUGUES Jean-Michel, Locmaria-Plouzané ; Monsieur QUILLEVERE Bernard, Milizac Guipronvel ; Madame LAI Sylviane, Milizac Guipronvel ; Monsieur BRIANT Bernard, Milizac Guipronvel ; Madame PROVOST Véronique, Milizac Guipronvel ; Monsieur LANDURE Jean-Pierre, Milizac Guipronvel ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Madame CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; Monsieur BATANY Philippe, Plouarzel ; Madame CHENTIL Josiane, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Madame LAOT Anne, Ploudalmézeau ; Monsieur BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; Madame DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; Monsieur DENIEL Romain, Ploudalmézeau ; Monsieur VINCE Logann, Ploudalmézeau ; Monsieur PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; Madame KUHN Audrey, Plougonvelin ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Madame CALVEZ Christine, Plougonvelin ; Monsieur THOMAS Philippe, Plougonvelin ; Madame LE GALL Chantal, Ploumoguer ; Madame LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Madame LOQUET-LEGALL Myriam, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Madame ARZUR Claudie, Saint Renan ; Monsieur COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; Madame DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; Monsieur LE CORRE Albert, Saint Renan ; Madame JAOUEN Armelle, Saint Renan ; Monsieur PRUVOST Alexandre, Saint Renan ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu ; Monsieur KERMARREC André, Tréouergat (suppléant de Monsieur TREGUER Reun)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900074-20251218-CC2025_12_20-DE

ABSENTS EXCUSES :
Madame JAMET Brigitte, Lampaul-Plouarzel a donné pouvoir à Monsieur JOURDEN Michel
Monsieur RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à Madame JAOUEN Armelle
Monsieur DELHALLE Didier, Molène a donné pouvoir à Monsieur TALARMIN André
Madame LAMOUR Marguerite, Ploudalmézeau a donné pouvoir à Monsieur CARREGA David
Monsieur LE HIR François, Ploumoguer a donné pouvoir à Madame LE GALL Chantal
Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin a donné pouvoir à Madame LAINEZ Marie-Christine
Madame TALARMAIN Claire, Saint Renan a donné pouvoir à Madame DUSSORT Fabienne

Monsieur CARREGA David a été élu secrétaire de séance.

CC2025_12_20 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2028 ENTRE ENER'GENCE ET PAYS D'IROISE COMMUNAUTÉ

Exposé

La Communauté de Communes, engagée dans une démarche de transition écologique et énergétique à travers son Plan climat air énergie territorial (PCAET), souhaite poursuivre et renforcer la mise en œuvre de sa politique climat-air-énergie.
En 2024, le bilan à mi-parcours du PCAET a montré :

- Des avancées significatives dans plusieurs actions structurantes comme le suivi des consommations, la rénovation énergétique et les actions de sensibilisation. Ces actions sont déployées opérationnellement par Ener'gence.
- La nécessité de renforcer l'animation territoriale et notamment la mobilisation des habitants et des acteurs économiques.

Dans ce contexte, Pays d'Iroise Communauté souhaite poursuivre son partenariat avec Ener'gence, l'Agence locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Brest, acteur territorial reconnu pour son expertise, son accompagnement et sa capacité d'animation auprès des collectivités, des entreprises et des ménages.
Cet accompagnement est indispensable pour réduire les consommations des bâtiments, appuyer les entreprises sur leurs problématiques liées à l'énergie, sensibiliser le grand public et les scolaires, et informer et conseiller les particuliers sur leur rénovation énergétique.

La présente convention (projet joint en annexe) a pour objet de définir les modalités du partenariat portant sur les actions suivantes :

- l'appui technique à la Communauté de Communes pour la gestion énergétique de son patrimoine ou le développement de projets d'énergies renouvelables ;
- l'accompagnement des entreprises et acteurs économiques du territoire ;
- l'animation et la sensibilisation à destination du grand public ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900074-20251218-CC2025_12_20-DE

- l'information, le conseil et l'orientation des habitants sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, notamment en ce qui concerne la demande du public en matière de rénovation des logements ;
- l'animation auprès du jeune public ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- le soutien au PCAET de la Communauté de Communes.

Le partenariat est pluriannuel. Chaque année, un programme d'actions est déterminé au regard des axes identifiés ci-dessus . Selon les besoins réels de la Communauté de Communes et les capacités d'intervention d'Ener'gence, les missions peuvent évoluer, être complétées ou arrêtées. Un temps d'échange annuel permet de construire ce programme.

Pour l'année 2026, le programme prévisionnel s'élève à 124 051 € (en baisse de 4 133€ par rapport à 2025) et porte sur les actions référencées ci dessous. Certaines sont éligibles au financement ANAH du Pacte territorial (50%) soit une aide de 55 075 €.

Descriptif technique	Montant par action
Adhésion Collège 2bis - Etablissements publics de coopération intercommunale	**2 941 €**
Programme d'actions	**121 110 €**
Bâtiments communautaires	
Total Suivi des consommations	6 990 €
Bâtiments communaux	
Total Fonds de concours	932 €
Entreprises et acteurs économiques	
Total Info et conseil, animation	2 295 €
Sensibilisation du grand public	
Animation et sensibilisation	
Total Animation et sensibilisation	23 300 €
Animations Tinergie	
Total Animations Tinergie	4 194 €
Organisation des animations	
Total Organisation des animations	2 796 €
Enfance et jeunesse	
Total Eveil à l'environnement	744 €
Tinergie	
Information et conseil énergie	
Total Information et conseil énergie	53 646 €
Accompagnement de dossiers Tinergie	
Total Accompagnement de dossiers Tinergie	20 155 €
Suivi et Coordination	
Total Suivi et Coordination	1 398 €
Publics en difficulté	
Lutte contre la précarité énergétique	
Total Lutte contre la précarité énergétique	4 660 €
TOTAL	**124 051 €**

Délibération

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de communes ;
VU le Plan climat air énergie territorial (PCAET) approuvé le 7 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT le bilan à mi-parcours du PCAET approuvé le 25 septembre 2024 ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900074-20251218-CC2025_12_20-DE

CONSIDÉRANT la nécessité de conventionné avec Ener'gence pour activer le programme d'actions défini ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est invité à :
- APPROUVER la convention entre Ener'gence et Pays d'Iroise Communauté pour 2026-2028 ;
- AUTORISER le Président à signer cette convention de partenariat.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

M. TALARMIN André